



ASSEMBLÉE NATIONALE

**COMMISSION des LOIS CONSTITUTIONNELLES,
de la LÉGISLATION et de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
de la RÉPUBLIQUE**

COMPTE RENDU N° 48
(Application de l'article 46 du Règlement)

Jeudi 8 juin 2006
(Séance de 9 heures 45)

Présidence de M. Philippe Houillon, président

SOMMAIRE

	Pages
– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives (n° 3106) (M. Claude Goasguen, rapporteur)	2
– Information relative à la Commission.....	2

Réunie en application de l'article 88 du Règlement, la Commission a constaté, sur le rapport de M. Claude Goasguen, qu'elle n'était saisie d'aucun amendement.

*
* *

Information relative à la Commission

La Commission a désigné *M. Jacques-Alain Bénisti*, rapporteur sur le projet de loi de modernisation de la fonction publique (n° 3134).

